

peuse de la loi.

Si obligation est faite à l'assureur qui vous couvrirait durant votre activité de poursuivre son contrat à votre profit, ce n'est qu'à votre seul profit: votre conjoint et vos enfants encore à charge se retrouvent donc au jour de votre départ en retraite sans aucune couverture complémentaire santé.

Tout et chacun affirme également que votre cotisation ne variera pas en première année. Oui mais on parle de la cotisation totale. C'est-à-dire la part qui vous retirée sur votre salaire à laquelle il y a lieu d'ajouter la part employeur. Cette dernière étant généralement de 50% c'est bien sur un doublement de la somme retirée à votre salaire mensuel qui va s'appliquer . Vous allez également sortir du contrat d'entreprise pour rejoindre un contrat individuel.

Le bénéfice de la déductibilité fiscale sur la prime vous incombant retenue par votre employeur va également disparaître, les retraités n'étant pas concernés par cette mesure (encore une inégalité incompréhensible).

En deuxième année une nouvelle majoration plafonnée à 25% va intervenir.

En année 3 une nouvelle augmentation sera appliquée pour arriver aux 150% légaux prévus.

A l'issue de cette année le contrat ne sera plus encadré et l'assureur sera libre de tout augmentation tarifaire ou modification des garanties.

Quelques chiffres pour mieux comprendre ce dispositif:

Nous prendrons en base une cotisation part salariale de 50€ mensuels:

	Cotisation salarié mensuelle	Cotisation conjoint mensuelle	Cotisation employeur mensuelle	Cotisation totale
Dernière année	50€		50€	100€
Année1 retraite	100€	100€	0€	200€
Année2 retraite	125€	104€*	0€	229€
Année3 retraite	150€	108€*	0€	258€
Années futures	156€*	112€*	0€	268€

*simulation avec une indexation de 4% annuel

Ci-dessous le coût si notre nouveau retraité souscrit directement un contrat par l'intermédiaire de notre association

	Cotisation salarié	Cotisation con-	Cotisation employeur	Cotisation totale
Dernière année	50€		50€	100€
Année1 retraite	143€ Formule tranquillité		0€	143€
Année2 retraite	150€ Formule tranquillité*		0€	150€
Année3 retraite	157€ Formule tranquillité*		0€	157€
Années futures	161€ Formule tranquillité*		0€	161€

Gain budgétaire total sur les 4 premières années 4128€ grâce au collectif santé citoyen A&S

Voici encore une fois la démonstration du besoin pour tous les oubliés de l'ANI dont en majorité les retraités de réclamer leur reconnaissance pour qu'à l'avenir nous participions activement aux différentes réformes de l'assurance maladie et

plus précisément de la complémentaire santé. Notre place autour des tables de négociations paritaires est essentielle pour que demain nous soyons acteurs de notre santé.

« ARRÊTONS DE DECHIFFRER, FACILITONS NOUS LA LECTURE ».

Malgré toutes leurs promesses les assureurs de complémentaire santé ne respectent toujours pas leurs propres engagements de 2010. Où est donc le vocabulaire commun qui était prévu? Les 30 plus importants des organismes concernés n'emploient guère plus de la moitié des termes référencés dans le glossaire défini en commun. Plus de 60% des assureurs sont passés outre leurs promesses et perpétuent l'usage trompeur des % de remboursements en ce qui concerne les frais dentaires, optiques, etc... (sur une monture de lunettes d'une valeur de 200€, 500% ne correspondent qu'à 70€ soit un reste à charge de 60%) 40% d'entre eux jouent de surcroît délibérément à créer la confusion entre ce qu'ils remboursent et ce que l'assurance maladie prend en charge.

Le Comité Consultatif du Secteur Financier se satisfait de peu, les avancées obtenues ne correspondant pas aux attentes des assurés. Ne comptant pas que le tour de table actuel apporte rapidement solutions aux problèmes soulevés. Réclamons ensemble que place nous soit faite au sein de ces comités manipulés par des lobbies d'acteurs de la complémentaire santé.

« AUCUNE FIABILITE SUR LES SITES EN LIGNE ET LE HARCELEMENT TELEPHONIQUE ».

Choisir sa complémentaire santé s'avère être un véritable casse-tête ! La facilité consisterait à utiliser les comparateurs en ligne, nombreux sur le web. Mais l'enquête de la CLCV association de consommateurs, publiée il y a quelques mois, montre qu'il est difficile de s'y fier. Chaque site compare en effet un nombre très limité de partenaires, avec lesquels ils entretiennent une relation commerciale, sans que l'internaute en soit avisé.

QUI CACHE QUI ?	Comparateur	Mutuelles ou assureurs privés proposés
	mutuelle.assurlogic.com	April, Alptis
	leLynx.fr	Alptis, BNP Cardiff, Mutuelle santé, AG2R, Résalis santé, France mutuelle, ASAF, SMI et CEGEMA
	assurland.com	Mutuelle bleue, MAAF, Réunica, MMA, MAIF, BNP Cardiff, Mutuelle J'adhère, GMF
	mutuelle-conseil.com	Swiss Life, MVS Mutuelle, La Mutuelle générale, MACIF
	devismutuelle.com	SMIP, MGEN, MGC, MACIF, APRIL, Myriade, La Mutuelle Verte, Swiss Life, SMAM, Assureo.fr, Alptis, Callys, Euro Assurances
	hyperassur.com	Alptis, MGC, Smatis, Amis, Generali, Ma Super Mutuelle, Swiss life, Assuronline
	santiane.fr	Alptis, AFPS, April, Neoliane Santea, SMAM
	amaguiz.com	Groupama
	direct-assurance.fr	AXA

*Tableau non limitatif

Autre reproche : l'accès à ces comparateurs est impossible sans donner au moins un nom, un numéro de téléphone et une adresse mail. Ces renseignements incontournables fournis, le téléphone se met à sonner. Ce sont les assureurs ou un courtier, représentant plusieurs assureurs, qui les uns après les autres vous appellent.

La nécessité d'un portail public indépendant de comparateurs ?

L'enquête montre qu'il est quasiment impossible pour un particulier d'avoir un aperçu des différents contrats proposés. L'offre en matière de complémentaires santé est devenue une véritable jungle à l'image de la téléphonie... les deux déployant une agressivité jamais atteinte à la limite du harcèlement et usant de moyens bien souvent mensongers.

Dans la droite ligne de nos engagements je participerai le 28 septembre prochain au colloque de la complémentaire santé qui se tiendra au sein de l'Assemblée Nationale organisée par la confédération Française des Retraités et sous la présidence de Monsieur Olivier Véran Député LREM de l'Isère Rapporteur général de la Commission des Affaires Sociales . Ce sera l'occasion de faire entendre nos revendications et d'obtenir de participer officiellement aux futurs ateliers de la réforme en cours

